

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au 2940, route 327 ce vendredi le 24 mai 2024 à 13h32.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, la conseillère Julie James et les conseillers suivants : Richard Francoeur, Gerry Clark et Daniel St-Onge.

Madame la conseillère Chantal Scapino et Monsieur le conseiller Robert Dewar sont absentes.

Le directeur général Steve Deschênes est présent.

### **Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance et constatation des modalités de convocation**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Octroi de contrat en génie civil – Services professionnels pour la surveillance qualitative, l'analyse environnementale et l'étude de stabilité des talus pour les travaux de réfection du Chemin de la Rivière-Rouge**
- 4. Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme FRR-Volet 4, pour les travaux de réfection du centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC)**
- 5. Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme FRR-Volet 4, pour les travaux de réfection du centre communautaire de l'âge d'or (HGAC)**
- 6. Période de question**
- 7. Levée de la séance**

- 1. Ouverture de la séance et constatation des modalités de convocation**

La séance est ouverte à 13h30. Madame la mairesse Gabrielle Parr constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

- 2. Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Gerry Clark

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

- 3. Octroi de contrat en génie civil – Services professionnels pour la surveillance qualitative, l'analyse environnementale et l'étude de stabilité des talus pour les travaux de réfection du Chemin de la Rivière-Rouge.**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adopté la résolution 2024-05-R206 octroyant le contrat de réfection du chemin de la Rivière-Rouge;

2024-05-R227

2024-05-R228

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux de réfection nécessite des suivis géotechniques spécialisés à l'égard des composantes structurales du chemin;

**CONSIDÉRANT QU'UN** appel d'offres sur invitation a été effectué auprès de cinq (5) firmes d'ingénierie spécialisées;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) firmes ont déposé des propositions soit la firme Qualilab Inspection inc. pour un montant de 128 220.12 taxes incluses et la firme SCP Géotek inc. pour un montant de 75 630.56 \$ taxes incluses.

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame la conseillère Julie James

**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel que dûment soumissionné, à l'entreprise SCP Géotek inc. pour la somme de 75 630.56 \$ toutes taxes incluses

**ET QUE** les montants associés à cette dépense soient pris à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-R229

**4. Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme FRR-Volet 4, pour les travaux de réfection du centre communautaire de la Vallée de Harrington (HVCC).**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Harrington est signataire et bénéficiaire de l'entente de Vitalisation de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du volet 4-Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation avec des MRC du Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Harrington a été identifié comme une municipalité dévitalisée de niveau Q-5 lui permettant de bénéficier de ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Canton de Harrington dispose d'une somme de 698 744 \$ issue de la sous-enveloppe dédiée aux projets à portée locale dans de l'Entente de vitalisation (volet 4) du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC d'Argenteuil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Harrington désire déposer un projet de rénovation pour les éléments suivants : réparation du plancher, travaux électrique, travaux de plomberie, remplacement du chauffe-eau ainsi que des travaux de peinture pour le Centre communautaire de la vallée de Harrington (HVCC), qui a des besoins urgents en la matière et ce, pour et au nom de de l'organisme HVCC ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont de l'ordre de 100 000\$ telle que déposé dans le cadre du comité de vitalisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité agira à titre de chargé de projet pour et au nom de l'organisme HVCC dans le cadre du projet FRR-Volet 4 ;

**POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Richard Francoeur

**ET RÉSOLU QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution

**QUE** le Conseil a pris connaissance de l'ensemble des modalités et obligations prévues à même le cadre de vitalisation, Fonds Régions et Ruralité-Volet 4. Soutien à la vitalisation

**QUE** le conseil municipal recommande et approuve le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 100 000\$ dans le cadre de l'Entente de vitalisation (volet 4) du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC d'Argenteuil pour projet intitulé HVCC;

**QUE** ledit montant demandé par la municipalité de Harrington pour l'organisme HVCC dans le cadre de l'Entente de vitalisation (volet 4) du Fonds Régions et ruralité (FRR) provienne de la sous-enveloppe réservée aux projets à portée locale de la municipalité du Canton de Harrington.

**QUE** la contribution municipale de 10% du cout du projet soit partagée à part égale entre les municipalités de Grenville sur la Rouge et du Canton de Harrington et que cet apport pourra être versé en argent, en temps ressources humaines ou un combiné des deux

**QUE** la municipalité de Harrington agira à titre de chargé de projet pour l'organisme HVCC.

**ET QUE** le conseil municipal de Harrington autorise monsieur Mathieu Dessureault, Directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande d'aide financière.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-R230**

#### **5. Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la MRC d'Argenteuil, dans le cadre du programme FRR-Volet 4, pour les travaux de réfection du centre communautaire de l'âge d'or (HGAC)**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Harrington est signataire et bénéficiaire de l'entente de Vitalisation de la MRC d'Argenteuil dans le cadre du volet 4-Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation avec des MRC du Fonds régions et ruralité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Harrington a été identifié comme une municipalité dévitalisée de niveau Q-5 lui permettant de bénéficier de ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Canton de Harrington dispose d'une somme de 698 744 \$ issue de la sous-enveloppe dédiée aux projets à portée locale dans de l'Entente de vitalisation (volet 4) du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC d'Argenteuil ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Harrington désire déposer un projet de rénovation de la toiture du centre du Golden Age (Harrington Golden Age Center) qui a des besoins urgents en la matière et ce, pour et au nom de de l'organisme HGAC ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux vise la rénovation de la toiture pour une somme de l'ordre de 100 000\$ telle que déposé dans le cadre du comité de vitalisation ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité agira à titre de chargé de projet pour et au nom de l'organisme HGAC dans le cadre du projet FRR-Volet 4 ;

#### **POUR L'ENSEMBLE DE CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Daniel St-Onge

## **ET RÉSOLU**

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution

**QUE** le conseil a pris connaissance de l'ensemble des modalités et obligations prévues à même le cadre de vitalisation, Fonds Régions et Ruralité-Volet 4. Soutien à la vitalisation

**QUE** le conseil municipal recommande et approuve le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de « Précisez le montant dans le cadre de l'Entente de vitalisation (volet 4) du Fonds Régions et ruralité (FRR) de la MRC d'Argenteuil pour projet intitulé Nom du projet;

**QUE** ledit montant demandé par la municipalité de Harrington pour l'organisme HGAC dans le cadre de l'Entente de vitalisation (volet 4) du Fonds Régions et ruralité (FRR) provienne de la sous-enveloppe réservée aux projets à portée locale de la municipalité du Canton de Harrington

**QUE** la contribution municipale de 10% du cout du projet soit partagée à part égale entre les municipalités de Grenville sur la Rouge et du Canton de Harrington et que cet apport pourra être versé en argent, en temps ressources humaines ou un combiné des deux

**QUE** la municipalité de Harrington agira à titre de chargé de projet pour l'organisme HGAC

**ET QUE** le conseil municipal autorise monsieur Mathieu Dessureault, Directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **6. Période de questions**

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

### **7. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur le conseiller Gerry Clark et résolu que la séance soit levée à 13h42.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

---

**Gabrielle Parr**  
Mairesse

---

**Steve Deschênes**  
Directeur général et greffier-  
trésorier

2024-05-R231